

DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE

➤ **DEMANDEUR** : Nom Prénom
Adresse
Code Postal : VILLE
☎ : ✉ :

Je sollicite l'établissement d'un livret de famille :

- Premier livret
- Duplicata

Merci de préciser le motif de votre demande:

- Perte, vol ou destruction du premier livret,
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret (Art. 16)
- Epoux dépourvu du livret (Art. 14)

Vous demandez un livret de famille :

- D'époux
- De parents communs (hors mariage)
- De père ou mère célibataire

Justification de la demande : (joindre les justificatifs)

.....
.....

EPOUX - PERE

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Date de décès :
Lieu de décès :

EPOUSE - MERE

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Date de décès :
Lieu de décès :

MARIAGE :

Lieu du mariage :
Date du mariage :
En cas de séparation ou de divorce, date du jugement :

PREMIER ENFANT

Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Date de décès :
 Lieu de décès :

DEUXIEME ENFANT

Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Date de décès :
 Lieu de décès :

TROISIEME ENFANT

Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Date de décès :
 Lieu de décès :

QUATRIEME ENFANT

Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Date de décès :
 Lieu de décès :

CINQUIEME ENFANT

Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Date de décès :
 Lieu de décès :

SIXIEME ENFANT

Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Date de décès :
 Lieu de décès :

SEPTIEME ENFANT

Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Date de décès :
 Lieu de décès :

HUITIEME ENFANT

Nom :
 Prénoms :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Date de décès :
 Lieu de décès :

COMPLEMENT :

Pièce d'identité :
 N° de la pièce d'identité :

Date de délivrance :
 Pièce délivré par :

Demande faite le à

Signature du demandeur :

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès d'époux, des actes de naissances des enfants, et le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux ou des détenteurs qui sont alors passibles de poursuites pénales.